



# DEMANDE DE PERMISSION DE STATIONNEMENT OU DE DÉPÔT

Déménagement,  Échafaudage,  Dépôt de matériel

A adresser ou à déposer à l'Accueil des Services Techniques au-moins 8 jours avant la date souhaitée

## DEMANDEUR

Nom, prénom (ou raison sociale) :

.....

Adresse du domicile (N°, rue, lieu-dit) :

.....

Téléphone : .....

Email : .....

## AGISSANT

Pour mon compte personnel

Pour le compte de :

.....

Demeurant (N°, rue, lieu-dit) :

.....

.....

## SOLLICITE

L'autorisation d'occuper le domaine public

Adresse concernée par la demande (n° de voirie, rue, lieu-dit, section, n° de parcelle) : .....

.....

Stationnement :  1 place

2 places

Dépôt :

Échafaudage  Matériaux  Benne  Grue

Mobilier urbain  Autres (à préciser) : .....

→ Largeur d'emprise : De la voie : ..... Des trottoirs : .....

De la saillie : ..... Hauteur sous saillie : .....

Merci de bien vouloir joindre un **plan et photos** permettant de localiser précisément l'emprise de stationnement ou de dépôt souhaitée.

⇒ **Une redevance d'occupation du domaine public** est instituée comme suit :

- Pour le 1<sup>er</sup> mois et à partir du 6<sup>ème</sup> jour ouvrable : 1 €/m<sup>2</sup>/jour pour les 50 premiers m<sup>2</sup> puis 0.10 €/m<sup>2</sup>/jour pour le reliquat de surface
- Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mois : 0.10 €/m<sup>2</sup> pour l'ensemble de la surface
- Entre les 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> mois : 0.07 €/m<sup>2</sup> pour l'ensemble de la surface
- Au-delà du 6<sup>ème</sup> mois : 0.05 €/m<sup>2</sup>/jour pour l'ensemble de la surface

Gratuité pour les 5 premiers jours d'occupation.

Date prévue :

.....

Durée envisagée :

.....

Je m'engage à payer, le cas échéant, la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération du Conseil Municipal, en vigueur, fixant les tarifs de la redevance pour occupation du domaine public.

Signature et/ou cachet :

A ....., le .....

## DECISION DU MAIRE

Favorable – (Observations) :

.....

.....

.....

► Pour les particuliers, les panneaux de signalisation seront à retirer **au Pôle technique, rue de l'Hôtel de Ville à NORT-SUR-ERDRE** et seront sous votre responsabilité jour et nuit.

Défavorable – (Motif) : .....

.....

Le Maire :

Le .....